



MAIRIE DE BÉDOIN

ARRÊTÉ N° MA-ARE-2022-529
en date du 20 décembre 2022

ARRETE PORTANT DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL – ANNEE 2023

Le Maire de Bédoin

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu le Code du travail et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21,

Vu la demande présentée par la SCA des Vignerons du Mont-Ventoux,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2022-083 du 30 novembre 2022 portant approbation des ouvertures dominicales pour l'année 2023,

Vu l'avis favorable des organismes d'employeurs et syndicaux intéressés en date du 20 décembre 2022,

Vu l'avis de la Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin en date du 20 décembre 2022,

ARRETE :

Article 1er : Les établissements de commerce de détail situés sur le territoire de la Commune de Bédoin sont autorisés à déroger à la règle de repos dominical des salariés les douze dimanches suivants de l'année 2023 :

- 25 juin 2023
- 2 juillet 2023
- 9 juillet 2023
- 16 juillet 2023
- 23 juillet 2023
- 30 juillet 2023
- 6 août 2023
- 13 août 2023
- 20 août 2023
- 27 août 2023
- 3 septembre 2023
- 17 décembre 2023

Le repos hebdomadaire est ainsi suspendu durant ces journées dans ces commerces.

Article 2 : Seuls les salariés volontaires ayant donné leur accord par écrit à leur employeur peuvent travailler le dimanche. Le repos compensateur sera accordé soit collectivement, soit par roulement dans la quinzaine qui précède ou suit la suppression du repos.

Article 3 : Cette dérogation s'exerce dans le respect des autres dispositions du code du travail.

Article 4 : La directrice générale des services et le responsable de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète de Vaucluse, et sera affiché dans le registre des arrêtés du maire.

Certifié exécutoire après transmission à la
Préfecture et publication par voie
d'affichage le 21/12/2022

Publication sur le site internet
de la commune de Bédoin : 21/12/2022

le Maire, M. Alain CONSTANT

